



VIGILANCE & ACTION

"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir".
"Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction".

N° 202 Juillet 2006

Bulletin de liaison bimestriel du MIL

LOI SARKOZY SUR L'IMMIGRATION MANIPULATION MÉDIATIQUE ET LÂCHETÉ ÉPISCOPALE

par Jacques ROUGEOT, professeur à la Sorbonne

Les chrétiens sont hostiles à la loi Sarkozy sur l'immigration. Ils ont déjà mené le combat contre elle lorsqu'elle était à l'état de projet. La presse est allée jusqu'à parler de «la fronde des chrétiens contre le projet de loi Sarkozy sur l'immigration». Telle est la vérité officielle qui, comme les trois millions de manifestants contre le CPE, est sans doute appelée à être consignée dans les registres de

l'Histoire. Vérité d'autant plus facile à accrédi- ter qu'elle présente un tableau très simple de la situation : d'un côté, les bons, les défenseurs des droits de l'homme, détenteurs du monopole du cœur, c'est-à-dire la gauche et les chrétiens humanitaires ; de l'autre, les méchants, représentés par un gouvernement de droite impitoyable, incapable de ré-

pondre aux drames humains autrement que par des mesures répressives.

En fait, cette « vérité » est le produit d'un montage médiatique, mais il faut avouer que celui-ci a été grandement facilité par l'attitude de certains personnages dont on eût pu attendre des paroles de sagesse et de courage et qui se sont révélés assez pitoyables.

UNE DÉMAGOGIE IRRESPONSABLE

Les attaques menées contre le projet de loi émanent principalement de deux sources : d'une part un appel lancé par une cinquantaine de «mouvements, associations et services chrétiens» et d'autre part une lettre adressée au Premier ministre par un «Conseil d'Eglises chrétiennes en France». La démarche semble concertée, puisque ce Conseil dit avoir été «alerté par nos Eglises et par les associations (Secours catholique, CLMADE...) qui œuvrent pour l'accueil des migrants». On s'interrogera plus loin sur l'identité et sur l'autorité des auteurs de ces textes. Examinons d'abord les critiques qu'ils mettent en avant. Elles sont au nombre de deux.

La première porte sur le sort réservé aux «sans-papiers». Remarquons une fois de plus le caractère abusif de cette dénomination, qui semble s'appliquer à des personnes injustement privées d'un bien qui leur serait dû, alors qu'il s'agit d'émigrés illégaux (on n'ose pas dire clandestins, tant ils se manifestent impunément à visage découvert). Le

texte de loi tend à restreindre nettement les possibilités de «régularisation» de ces étrangers en situation illégale. Quels arguments sont invoqués contre cette mesure ? Bien entendu, on n'échappe pas au jeu sur la corde sensible : cette disposition va «acculer à la désespérance les milliers d'étrangers présents depuis longtemps en France». On remarquera que, depuis quelque temps, le terme de «désespérance» est beaucoup plus chic et plus impressionnant que le simple désespoir.

Un autre argument fait davantage appel au raisonnement. Il est développé dans le texte du «Conseil d'Eglises chrétiennes». «L'existence des «sans-papiers» est une réalité incontournable, estimée aujourd'hui à plusieurs centaines de milliers de personnes. Peut-on uniquement leur proposer de repartir dans leur pays d'origine, de gré ou de force ? Cela paraît tout à la fois irréaliste d'un point de vue pratique que problématique (sic) sur le plan humain. Nous regrettons donc que le projet de loi ne contienne que des me-

sures qui auront pour effet de restreindre encore les possibilités de régularisation de ces étrangers. Ce signal restrictif nous inquiète dans la mesure où il ne pourra que maintenir dans la précarité administrative et sociale de trop nombreuses personnes. Il serait regrettable que tous ceux qui aspirent à poursuivre légalement et paisiblement leur vie en France en soient empêchés du fait d'une trop grande rigueur des textes et des conditions posées». La citation est un peu longue, mais elle permet de se faire une opinion fondée.

Ce qui frappe, c'est la légèreté, pour ne pas dire la futilité du raisonnement. Raisonnement d'abord fortement tronqué. Certaines questions de base ne sont même pas évoquées de façon allusive. On pourrait pourtant se demander si la présence de plusieurs centaines de milliers de personnes vivant délibérément hors-la-loi dans un pays normalement organisé est une simple brouille qui ne préoccupe que les esprits chagrins et formalistes. Autre question : cette pré-

« Les fidèles n'attendent qu'une chose du prêtre : qu'il les aide à rencontrer Dieu. Ils n'ont pas besoin d'un prêtre qui soit expert dans l'économie, expert dans l'immobilier et la politique. Du prêtre, on attend seulement qu'il soit expert dans la vie spirituelle. »

Benoît XVI - Cathédrale Saint-Jean de Varsovie - 26 mai 2006

sence massive d'une population souterraine n'a-t-elle pas de conséquences fâcheuses, même pour les étrangers en situation régulière, en matière économique, sociale et de sécurité ?

En fait, le raisonnement est sous-tendu par une idée simple et unique, non exprimée mais parfaitement nette : si l'on veut éviter que les sans-papiers ne suscitent des difficultés, il n'y a qu'à leur donner des papiers. Les socialistes y ont déjà pensé. Grâce à ce procédé magique, il suffit qu'un étranger pose le pied sur le sol français pour être sûr, avec un peu de patience, d'être «régularisé». Les auteurs du texte n'ont même pas le courage, ou l'élémentaire lucidité, d'envisager si peu que ce soit les conséquences de leur attitude et d'en assumer la responsabilité. La phrase sur «ceux

qui aspirent à poursuivre légalement et paisiblement leur vie en France» a quelque chose de vertigineux en ce qu'elle retourne complètement la notion même de loi : vivre légalement, ce n'est pas respecter les règles posées par la loi, c'est exiger que la loi soit dénaturée conformément aux désirs de ceux qui la transgressent.

L'autre point sur lequel le «Conseil d'Eglises chrétiennes» attaque le texte de loi est le regroupement familial. Il le fait en ces termes : «Guidées principalement par le souci d'éviter les fraudes, les mesures contenues dans le projet de loi auraient pour conséquences de fragiliser ou de retarder le regroupement de familles étrangères ou de couples mixtes». Ici encore, c'est l'esprit d'irresponsabilité qui l'emporte. Le «Conseil» ne va pas

s'abaisser à prendre en considération les réalités de la situation actuelle : mariages blancs, polygamie, extension illimitée de la famille, qui ont pris des proportions effrayantes et qui entraînent d'innombrables abus. Mieux même, il semble que la loi soit coupable d'être «guidée principalement par le souci d'éviter les fraudes».

Si l'on était dans un débat académique, les arguments développés contre la loi par le Conseil d'Eglises chrétiennes et par la cinquantaine d'associations apparaîtraient comme si inconsistants que, après une rapide réfutation, ils seraient mis hors jeu et deviendraient inoffensifs. Malheureusement, ce qui compte, ce ne sont pas les arguments, c'est l'utilisation qui en est faite au service de grandes manœuvres qui n'ont rien d'innocent.

LA MANIPULATION MÉDIATIQUE

Revenons aux faits dans leur nudité. Au départ, deux textes collectifs et quelques rares prises de position individuelles. À l'arrivée, une vérité officielle martelée sur le ton de l'évidence : les évêques, les Eglises, les chrétiens se mobilisent contre la loi sur l'immigration au nom de principes humanitaires et moraux. Comment un saut aussi spectaculaire a-t-il été rendu possible ? Par l'action d'une mécanique où interviennent, parmi les rouages, une évidente volonté de manipulation, une certaine dose de naïveté, quelque complaisance pour l'équivoque et les facilités offertes par les confusions du langage.

À l'origine de cette campagne d'opinion bien orchestrée, nous trouvons, on l'a vu, deux textes. L'un est un appel émanant d'une cinquantaine d'associations chrétiennes. On admirera la précision du chiffre : admettons que, quand on en arrive à une telle quantité, on puisse se contenter d'une évaluation à la louche. Quelles sont ces associations ? La liste n'a pas fait l'objet d'une grande publicité. Il est vrai que l'importance numérique de la plupart de ces associations est sans doute à l'échelle de la cabine téléphonique plutôt que du Palais des Congrès. Trois organisations échappent à l'anonymat : la CIMADE, organisation «caritative» protestante dont l'orientation gauchiste est ancienne, le Secours catholique, qui fut autrefois animé exclusivement par des principes charitables, mais qui est maintenant résolument orienté à gauche, et le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement). Le cas de cette association est particulièrement

intéressant. Elle a, en son temps, vigoureusement soutenu en Amérique du Sud la «théologie de la libération», qui était, en fait, la couverture catholique de groupements marxistes particulièrement violents et qui a été brutalement cassée par Jean-Paul II, à l'instigation du cardinal Ratzinger. Le CCFD, vivement dénoncé par l'UNI, a perdu de façon retentissante le procès qu'il lui avait intenté.

Les associations dont on se gargarise dans les médias se réduisent donc, pour l'essentiel, à quelques groupes de pression solidement ancrés à gauche, et même à l'extrême gauche. Faut-il préciser qu'elles ne sauraient en aucun cas représenter, et de très loin, les chrétiens dans leur ensemble ?

Quant au «Conseil d'Eglises chrétiennes en France», il porte un nom qui en impose, mais à y regarder de près, il ouvre plus de questions qu'il n'apporte de précisions. Passons sur la forme assez insolite de sa dénomination. Ce que l'on aimerait savoir, c'est ce qu'il représente et quelle forme d'autorité il détient. La lettre adressée en son nom au premier ministre porte les signatures du cardinal Jean-Pierre Ricard, président de la Conférence des évêques de France, du pasteur Jean-Arnold de Clermont, président de la Fédération protestante de France, et de Mgr Emmanuel, président de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France. Est-ce à dire que ces trois dignitaires engagent les organismes qu'ils président ? Ont-ils reçu un mandat explicite pour prendre position ? Ce «Conseil d'Eglises chrétiennes», qui semble fort peu connu du public moyen et même,

semble-t-il, de la plupart des chrétiens, est-il une sorte d'organisme fédérateur ou un groupe informel ? Comment est-il composé ? Quel est son rôle officiel ? Non seulement ces questions ne reçoivent pas de réponse dans les organes d'information, mais il semble qu'elles ne soient même pas posées.

Evidemment, les médias ne vont pas s'encombrer de ce genre de scrupules ou se donner la peine de s'enquérir de ce genre de précisions. Ce qui importe, c'est l'idée générale qui sera retenue et qui sera présentée comme une évidence. Elle est toujours exprimée en des termes qui sont des variantes de la formule de base : les chrétiens sont hostiles à la loi Sarkozy sur l'immigration. Citons au hasard quelques-unes de ces variantes : «les associations et les milieux chrétiens se mobilisent» (*Le Nouvel Observateur*), «la fronde des chrétiens» (*Libération*), «les chrétiens ne sont pas dupes» (*ibid.*), «les évêques catholiques ainsi que les responsables protestants et orthodoxes ont déjà exprimé leur désaccord» (*Libération*). Même les journaux qui, dans le corps de leurs articles, fournissent des informations honnêtes et nuancées, se laissent souvent aller dans leurs titres à des généralisations fâcheuses : « Les religieux expriment leurs inquiétudes à Matignon » (*Le Figaro*), «Les évêques s'opposent à Sarkozy sur l'immigration» (*ibid.*), «Les Eglises chrétiennes face au projet de loi Sarkozy» (*Valeurs actuelles*).

Quel est le point commun à toutes ces formules ? C'est un petit mot, innocent en lui-même, mais dont l'usage abu-

sif peut donner lieu à toutes les déformations : il s'agit de l'article défini au pluriel «les». Il est si commode qu'il vient tout naturellement à la bouche ou sous la plume. Les uns l'emploient simplement par facilité, d'autres de façon très consciente. Le résultat est le même : chacun enregistre l'idée que ce sont les chrétiens

dans leur ensemble, et même dans leur totalité, qui, par souci humanitaire, prennent fait et cause pour les «sans papiers» contre un gouvernement et un parlement inhumains et répressifs. Il n'est dès lors plus question d'aller voir le contenu (fort peu brutal) de la loi. La vérité officielle est installée. La messe est dite.

Voilà comment, par la grâce des médias, l'agitation de quelques personnes et de quelques groupes (ou groupuscules) de pression est érigée en un vaste mouvement venu des profondeurs de la religion traditionnelle de la France.

DES SILENCES COUPABLES

L'attitude des médias n'a pas de quoi nous surprendre, mais il faut avouer que la manipulation dont ils ont été les instruments a été grandement facilitée par les carences des autorités ecclésiastiques, et en particulier des évêques de France, c'est-à-dire de ceux qui devraient prononcer les paroles les plus nettes et exercer l'influence la plus forte. J'en suis si persuadé que j'ai bien envie d'interpeller Nosseigneurs pour leur dire en face ce que j'entends souvent autour de moi, mais qui ne semble pas parvenu jusqu'à leurs oreilles.

Quand on pense à vous, Messieurs, on se sent en état de manque. De manque des paroles qu'on attend et qui ne viennent pas. Certes, les propos démagogiques et irresponsables relevés plus haut émanent de sources assez claires et ne peuvent se prévaloir que d'une autorité mal définie. Certes, c'est par un abus manifeste que les médias ont généralisé la portée de ces propos. Mais il leur eût été beaucoup plus difficile de faire croire à une fallacieuse unanimité si des propos franchement divergents, clairs et courageux s'étaient fait entendre. Il semble bien que ces propos n'aient pas été prononcés. Si toutefois ils l'ont été et qu'ils aient échappé à nos recherches, il suffirait que leurs auteurs nous fassent l'honneur de nous les communiquer pour que nous leur donnions ici même tout le retentissement possible.

Nous sommes nombreux à être d'autant plus déçus qu'on nous dit sous le manteau que certains d'entre vous, Messieurs, sont loin d'être d'accord avec le «religieusement correct» qui s'étale dans les médias. Comme cela nous ferait chaud au cœur si nous pouvions en avoir confirmation noir sur blanc. Dieu seul, vous le savez, peut sonder les reins et les cœurs. Comment diable (si j'ose dire) voulez-vous que d'humbles fidèles, de simples mortels, de modestes citoyens puissent avoir connaissance de ce que vous tenez soigneusement enfermé dans le secret de votre cœur ?

À vrai dire, quand on essaie de pénétrer les raisons de votre extrême dis-

crétion, on est tenté de penser que vous jouez un peu trop facilement sur le veld. En effet, contredire la pensée unique risquerait de vous exposer à quelques déboires, car ceux qui la professent sont puissants, surtout médiatiquement, et assez impitoyables à l'égard de ceux qui ne lui font pas allégeance. Dans le camp d'en face, à l'inverse, vous avez affaire à des gens généralement bien élevés, respectueux de votre dignité épiscopale et qui passeront par mille circonlocutions pour solliciter de votre haute bienveillance un petit signe de compréhension. (Il y a pourtant, comme vous le voyez, quelques exceptions à cette bénignité). Les deux plateaux de la balance ne sont donc pas à égalité. Ne nous induisez pas dans la tentation de penser qu'une telle considération a pu influencer votre conduite. Parlez, Messieurs, parlez vite et fort, afin que les plus malveillants ne puissent pas vous soupçonner, même à titre d'improbable hypothèse, de quelque ombre de lâcheté.

Je n'aurai pas l'impudence de vous suggérer ce que vous avez à dire. Je voudrais simplement vous dire ce que beaucoup attendent de vous parce qu'ils pensent que c'est de vous que peuvent venir les paroles capables de les éclairer. Nous sommes nombreux à souhaiter, d'abord, que vous nous dispensiez une nourriture substantielle, c'est-à-dire qui n'ait rien à voir avec la bouillie pour chats produite par le «Conseil d'Eglises chrétiennes de France». De quel intérêt et de quelle utilité peuvent être des paroles flasques qui pourraient sortir de la plume de n'importe quel militant de base socialiste ou altermondialiste ?

Par exemple, nombreux sont ceux, même en dehors des rangs des fidèles, qui aimeraient connaître le point de vue spécifiquement chrétien sur ces questions complexes et délicates. L'évêque de Saint-Denis a invité ceux qui ne sont pas d'accord avec lui à relire le catéchisme. Judicieux conseil, suivi par anticipation par certains commentateurs, qui, à défaut du catéchisme du diocèse de Saint-Denis (s'il existe), sont allés consulter le Caté-

chisme de l'Eglise catholique, document officiel paru sous l'autorité de Jean-Paul II et inspiré en partie par le futur Benoît XVI. Ils y ont trouvé, certes, le rappel attendu des obligations de la charité chrétienne envers les étrangers, mais ils y ont trouvé aussi une pensée beaucoup plus élaborée et des positions beaucoup plus nuancées qui tiennent compte des divers aspects du problème. Ainsi : «Les autorités politiques peuvent, en vue du bien commun dont elles ont la charge, subordonner l'exercice du droit d'immigration à diverses conditions juridiques». Et aussi : «L'immigré est tenu de respecter avec reconnaissance le patrimoine matériel et spirituel de son pays d'accueil, d'obéir à ses lois et de contribuer à ses charges». Voilà des principes généraux synthétiques qui mériteraient de bonnes explications de texte. Que ne nous livrez-vous vos réflexions, Messieurs, sur le bien commun, présenté ici comme la finalité de la politique ? Que ne nous parlez-vous des rapports entre les droits des immigrants et leurs devoirs, rappelés nettement dans le catéchisme universel («L'immigré est tenu de...») ?

Et pourquoi n'iriez-vous pas jusqu'à renoncer à la langue de bois, qui peut aussi être faite de silence ? Par exemple, à moins de se cacher derrière son petit doigt, nul n'ignore que la plupart des difficultés liées à l'immigration concernent des populations de religion musulmane. Qui pourrait en avoir le moindre soupçon en lisant les textes munis d'une estampille de telle ou telle autorité catholique ? Bien entendu, le terme d'islam ne figure nulle part, comme si c'était une incongruité ou une injure que de l'évoquer à propos de l'immigration. N'êtes-vous pas préoccupés par le fait massif et indubitable que, depuis quelques décennies, l'islam gagne sans cesse du terrain en s'installant sur des terres traditionnellement chrétiennes et en évinçant, brutalement ou progressivement, les chrétiens établis, parfois depuis près de deux millénaires, dans des pays devenus majoritairement musulmans ? Le cardinal Poupard avait eu le courage d'évoquer la question il y a quelques années : vox

clamans in deserto? On va sans doute nous dire que les relations entre le christianisme et l'islam font l'objet d'études approfondies, et nous ne doutons pas que quelques sages chrétiens discutant avec quelques sages musulmans ne trouvent des points d'accord dans les hautes sphères de la spéculation. Mais ce que vivent les simples chrétiens ou, plus généralement, les simples citoyens qui, même athées, sont les produits de la civilisation chrétienne, ce sont les rugosités de la cohabitation, aggravées par le sentiment primaire mais juste que les uns ont de plus en plus d'exigences et que les autres sont sommés de faire de plus en plus de concessions. La nomination par Benoît XVI du cardinal Poupard à la tête de l'organisme chargé, entre autres, des relations avec l'islam semble bien montrer que, au Vatican, on prend ces questions au sérieux.

En vérité, de façon peut-être un peu simple, on a l'impression que les autorités ecclésiastiques françaises incitent les chrétiens à être non plus les acteurs, mais les spectateurs bienveillants d'une histoire faite par les autres. On n'a jamais autant qu'aujourd'hui mis l'accent sur «la pastorale». Pourtant, beaucoup de chrétiens ont la sensation que la plupart de leurs prélats ne se sentent guère une âme de bergers et qu'ils éprouvent moins de sollicitude pour leurs propres brebis que pour le troupeau d'à-côté, même si celui-ci se rend maître de pâturages de plus en plus étendus, même s'il va jusqu'à outrager Dieu dans ses sanctuaires en occupant et en souillant des églises.

Voilà des sujets bien délicats et bien épineux. Mais c'est justement parce qu'ils sont délicats et épineux que les Eglises ne peuvent pas se contenter d'être les porte-parole de la pensée convenue. Un pape rappelait, il n'y a pas si longtemps, que l'Eglise était *mater et magistra*, c'est-à-dire qu'elle devait allier la douceur d'une mère et l'autorité d'un maître. Nous sommes loin du compte.

Ce mélange de fadeur et de silence est-il une «exception française»? On peut le penser, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, lorsqu'on voit que, dans un pays comme l'Italie, les évêques et les cardinaux n'hésitent pas à mener des réflexions approfondies et à prendre des positions substantielles sur les mêmes sujets. C'est ainsi que, en novembre 2000, les archevêques et évêques de l'Emilie-Romagne publient un document de cinq pages sur l'islam dans lequel ils relèvent, en conclusion, «les plus évidentes incompatibilités» avec ce qu'ils appellent «nos modes de convivialité civile». Deux mois plus tôt, le cardinal Biffi avait publié une réflexion d'une quinzaine de pages sur l'immigration, dans laquelle les principaux aspects de la question sont abordés avec une franchise, voire une rudesse d'expression, dont nous n'avons plus aucune idée en France. Après avoir affirmé que «l'Europe redeviendra chrétienne ou deviendra musulmane», le cardinal conclut : «Malheureusement, ni les «laïques» ni les «catholiques» ne semblent s'être encore rendu compte du drame qui se profile. Les «laïques», en s'opposant de toutes les façons à l'Eglise, ne s'aperçoivent pas

qu'ils combattent la force la plus efficace pour défendre la civilisation occidentale et ses valeurs de rationalité et de liberté. Ils pourraient s'en apercevoir trop tard. Les «catholiques», en laissant s'estomper en eux la conscience de la vérité possédée et en substituant au souci apostolique le pur et simple dialogue à tout prix, préparent inconsciemment (humainement parlant) leur propre disparition».

Ces propos ont sans doute de quoi faire frémir bien des prélats français, mais, après tout, ils sont tenus par un cardinal et non par un observateur neutre et débonnaire et ils arrivent en conclusion de toute une argumentation qui n'élude aucune difficulté essentielle. Peut-être, Messieurs, tiendriez-vous des propos différents, mais ce qu'on peut au moins attendre de vous, c'est que les vôtres soient aussi substantiels et qu'ils se situent au même niveau de réflexion que ceux de vos confrères italiens.

C'est de toute façon une grave déformation de la vérité que de prétendre que les chrétiens français sont opposés à une loi sur l'immigration qui n'a vraiment rien d'abusivement répressif. Les prises de position du «Conseil d'Eglises chrétiennes en France» sont un signe de plus du fossé qui existe entre la population et ce qu'on appelle, d'un terme trop favorable, les élites. Les voix qui seront entendues demain dans notre pays sont celles qui, loin des mièvreries lénifiantes, sauront exprimer les sentiments profonds des Français, appelleront à défendre les intérêts essentiels de la nation et à redonner vigueur à la civilisation à laquelle nous appartenons.

VIGILANCE & ACTION est édité par le M.I.L. - Directeur de la publication : R. BÉTEILLE (Imprimerie spéciale - D'après Kégl à parution)

Nom Prénom.....
 Adresse
 Code postal Ville
 Téléphone Portable Télécopie Courriel@.....
 Date et lieu de naissance Je souhaite être adhérent , adhérent actif ou militant ?
 Profession

- Je désire recevoir une documentation sur le M.I.L.
 Je désire soutenir financièrement les campagnes du MIL : 30 € / 50 € / 80 € / 120 € ou plus
 Je souhaite adhérer au M.I.L. pour l'année :
 Cotisation de membre et abonnement au journal : 40 € / Cotisation couple : 40 € / Cotisation simple : 25 € / Cotisation chômeur : 10 €
 Cotisation pour la carte de membre donateur : 80 € / Cotisation pour la carte de membre bienfaiteur : à partir de 160 €
 Je désire m'abonner à «Vigilance et Action» : simple 30 € / soutien : à partir de 160 €

Date

Signature

À renvoyer au M.I.L., BP 84, 92303 Levallois-Perret Cedex - Site Internet <http://www.lmil.org>

MIL : La droite civique, gaulliste et patriote